

La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

DEVENEZ JARDINIER.ÈRE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Concours 25-331

Sous la responsabilité de la cheffe de section - parcs et horticulture, le titulaire du poste exécute diverses tâches manuelles relatives à la réalisation d'aménagements paysagers et à la plantation, l'entretien et la taille d'arbres, d'arbustes et autres végétaux sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Assurer l'entretien des parcs, espaces verts et aires de jeux en effectuant divers travaux tels que tuteurage, binage, sarclage, arrosage, désherbage, arrachage, etc.;
- Effectuer la plantation d'arbres, d'arbustes, plantes annuelles, vivaces ou autres végétaux selon la planification élaborée, et exécuter les travaux d'aménagements floraux;
- Évaluer visuellement l'état des arbres et effectuer des travaux d'élagages au sol, si requis;
- Voir à l'entretien régulier des aménagements paysagers, que ce soit les plates-bandes ou mosaïques, assurer l'arrosage, le désherbage, la taille, la division et le déplacement des bulbes de vivaces. Elle veille à maintenir la propreté générale des sites;
- Participer à la préparation des lits de plantation en retournant et ameublissant le sol et en rajoutant de la terre ou du compost lorsque nécessaire;
- Réaliser l'aménagement ou la remise en état de sentiers piétonniers et d'aires de jeux dans les parcs et espaces verts, ce qui implique l'excavation, la pose de membrane géotextile, la pose et la compaction de criblure de pierre et, si requis, l'ajout de bordure;
- Assurer l'entretien et la réparation de clôtures ou de haies servant à délimiter les espaces publics;
- Identifier les herbes nuisibles à la santé publique et participer à leur éradication ou à la bonne marche de programmes spécifiques;
- Appliquer les herbicides, insecticides et enduits protecteurs nécessaires aux végétaux de même que les engrais, amendements, fertilisant requis;



- Peut-être appelé à vider les poubelles et ramasser les débris et papiers se trouvant dans les parcs ou sur la voie publique, manuellement ou avec un MADVAC;
- Procéder au nettoyage des abribus, à l'enlèvement de graffitis sur le mobilier urbain ou sur les murs, et au nettoyage des lampadaires décoratifs;
- Conduire ou opérer différents véhicules motorisés tels que camions, tracteurs, tondeuses, et les maintenir propres;
- Entretenir l'outillage et la machinerie nécessaires à l'entretien des parcs et des espaces verts tels que coupe-haie, sécateurs, le terreuteur, coupe bordure, etc.;
- Remplir les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions, notamment des fiches d'entretien requis par son supérieur permettant d'assurer un suivi serré sur le plan de l'entretien des parcs et espaces verts;
- Soumettre des recommandations à son supérieur à l'égard de l'entretien ou de la mise en valeur des parcs, des espaces verts, des aires de jeux, des plates-bandes ou de tout autre aménagement paysager;
- En hiver, participer aux activités reliées au déneigement de la voie publique et des trottoirs;
- Peut être appelé à travailler dans d'autres services;
- Accomplir toutes autres tâches que lui confie son supérieur.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir minimalement un D.E.P. en horticulture ou toute autre formation équivalente;
- Détenir une formation complémentaire en aménagement paysager serait un atout;
- Posséder un minimum de trois (3) ans d'expérience pertinente;
- Posséder un permis d'application des pesticides (s'avère un atout);
- Détenir un permis de conduire de classe 3*;
- Posséder une bonne capacité physique;
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : minutieux, consciencieux, débrouillard, méthodique, autonome, courtois et avoir une bonne capacité d'apprentissage.

** Le détenteur d'un permis de classe 5 peut postuler, mais doit s'engager à obtenir le permis de conduite de classe 3 avec les mentions F et M dans un délai maximal de douze (12) mois suivant la fin de sa période d'essai comme condition de maintien d'emploi.*



RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

La semaine de travail est d'une durée de 40 heures du lundi au vendredi.

La rémunération correspond à celle prévue à la convention collective en vigueur soit de 28,28 \$ (0-12 mois), 30,61\$ (13-24 mois) et 33,27 \$ (25 mois et plus), et est accompagnée d'une gamme complète d'avantages sociaux.

POSTULER DÈS MAINTENANT

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae **au plus tard le 15 octobre 2025**, en mentionnant le numéro de **concours 25-331**, par courriel à l'adresse suivante : rh@st-hyacinthe.ca.

Note : Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.